

# Compte rendu du Conseil Municipal

21 juin 2016

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, M. MATHELIN Christophe, Mme CROZET Josiane, Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme MUGUET Angélique  
Excusé : Mr PETIT Frédéric

En préambule de la réunion, le conseil municipal a reçu madame Carole Piesson afin qu'elle expose son projet diffusé sur la commune.

## ➤ Approbation à l'unanimité du compte rendu du 26 avril 2016

Madame le maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le renforcement du réseau d'eau potable de la bouche d'incendie à la Fontaine. Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

## ➤ Convention changement de canalisation d'eau potable pour bouche d'incendie à la Fontaine

Madame le maire fait part au conseil municipal que suite à la visite du Service Départemental d'Incendie et de Secours, il faut mettre aux normes la défense incendie du hameau de la Fontaine. Laurent Bissuel explique qu'il est nécessaire de changer le diamètre de la canalisation d'eau potable de la Fontaine (de 75 mm en 125mm de diamètre) et de poser une conduite en fonte sur une longueur de 360 m.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux a chiffré le surcout de cet aménagement qui s'élève pour la commune à 8 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser à l'unanimité, madame le maire a signé cette convention et à passer une décision modificative d'un montant de 10 000 €.

De même, madame le maire, fait part du devis de la Lyonnaise des Eaux d'un montant de 2 982,84 € HT pour la bouche d'incendie et rappelle qu'un montant de 5 000 € avait été prévu lors de l'établissement du budget. Le conseil municipal décide d'autoriser, madame le maire à signer le devis. Ce dossier fait l'objet d'une demande de subvention.

## ➤ SCOT

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal que le Schéma de Cohérence Territoriale a arrêté son projet. Il arrive au stade de l'enquête publique. Les délibérations prises par le comité sont affichées au tableau. Un diaporama est projeté afin d'expliquer les enjeux de cette démarche. Les éléments détaillés sont consultables en mairie.

## ➤ Rapport sur la qualité de l'eau public d'assainissement collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune.

## ➤ Tarif redevance assainissement

Le conseil municipal a voté les tarifs de 2017 pour la redevance assainissement à savoir :

- 0,92 € le m<sup>3</sup> d'eau rejetée
- 69 € pour la part fixe annuelle
- 100 € de redevance forfaitaire pour les maisons non branchées au réseau d'eau mais rejetant des eaux usées.

## ➤ Tarif location de la salle ERA

Le conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs de location pour la salle en 2017 à savoir :

|   |       |                       |         |
|---|-------|-----------------------|---------|
| Particuliers commune journée                      | 250 € |                       |         |
| Particuliers extérieurs commune journée           | 280 € | Assemblées générales  | 300 €   |
| Particuliers commune week-end                     | 320 € | Arrhes (particuliers) | 100 €   |
| Particuliers extérieurs commune week-end          | 470 € | Arrhes (associations) | 100 €   |
| Associations commune week-end (2 utilisations/an) | 195 € | Caution (salle)       | 1 000 € |
| Pour les suivantes                                | 315 € | Caution (sono)        | 500 €   |
| Associations extérieures commune week-end         | 440 € |                       |         |

➤ **Participation transport scolaire :**

Une délibération de 1992 fixait une participation de 50% aux familles à partir du 2<sup>ème</sup> enfant transporté. Le conseil a entériné cette décision. La responsable des transports a fait parvenir en mairie la liste des enfants concernés, 4 familles sont éligibles à cette participation qui fera l'objet d'un prochain versement.

➤ **Point adressage et numérotation**

Madame le maire fait le point sur l'adressage et la numérotation et rappelle que c'est une obligation en prévision de la fibre optique. Tous les bâtiments susceptibles d'accueillir la fibre sur la commune ont été recensés. Le groupe de travail en charge de ce dossier a identifié une partie des chemins dans les hameaux. Le travail se poursuit avant de faire un premier rendu à la population.

➤ **Accessibilité église**

Evelyne Pain présente les devis reçus pour la création d'une porte sur le côté de l'église afin de rendre ce lieu accessible aux personnes à mobilité réduite. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Bissay pour l'ouverture du mur pour un montant de 2 360 € HT et l'entreprise Chambost pour un montant de 2 435 € HT pour la fourniture et la pose de la porte.

Cet aménagement fait l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

➤ **Amendes de police**

Le conseil municipal autorise Mme le maire à demander les subventions.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Créances irrécouvrables : par courrier du 14 juin dernier, la trésorerie de Saint Symphorien de Lay a demandé de prononcer l'admission en non valeur des dettes pour un montant total de 2 590,30 €. Une somme de 3 600 € avait été provisionnée au budget.
- Salle : un nettoyage complet de la salle a été réalisé fin mai.
- Chemin Bourrière : en vue de la régularisation des chemins ruraux, pour le bornage et le métrage du chemin, un devis de 1 288 € TTC a été reçu.
- Prêt de salle : La mairie de St Symphorien de Lay sollicite la commune, pour accueillir les associations de St Symphorien de Lay, durant les travaux de réaménagement de la salle de basket, jusqu'à fin juin 2017. Elle demande un prix préférentiel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer exceptionnellement et pendant cette période un tarif de 315 € le week-end, pour les manifestations organisées par les associations de St Symphorien de Lay, sachant que la priorité est donnée aux associations de la commune.
- Vol : madame le maire fait part au conseil municipal que l'assurance a remboursé la somme de 5 978,85 € sur les 6 222,74 € de dépenses pour le renouvellement du matériel.
- Orange : nous sommes sollicités par Orange pour implanter des poteaux afin de consolider le relais de Jean Clair. Le conseil municipal demande à avoir plus d'éléments.
- Juré d'assises : une personne a été désignée sur la commune en tant que juré d'assises, elle a été informée par courrier.
- Fauchage : comme chaque année, l'épareuse interviendra sur la commune dernière quinzaine de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55